

Appel de candidatures 2022 – Comité de la formation des IPS

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (« OIIQ ») est à la recherche d'une ou d'un membre pour siéger au Comité de la formation des IPS, dont le mandat consiste à :

- examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'OIIQ, du Collège des médecins du Québec (« CMQ »), des établissements d'enseignement et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des IPS.

Le Comité doit considérer, à l'égard de la formation :

- 1^o les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un certificat de spécialiste;
- 2^o les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Conseil d'administration de l'OIIQ, comme un stage ou un examen professionnel;
- 3^o les normes d'équivalence des certificats de spécialistes, prévues par règlement du Conseil d'administration de l'OIIQ, donnant ouverture à un certificat de spécialiste.

Le Comité a pour fonctions :

- d'examiner, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique et des avis et rapports du sous-comité sur l'examen des programmes, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Conseil d'administration de l'OIIQ et au Conseil d'administration du CMQ;
- de donner son avis au Conseil d'administration de l'OIIQ et au Conseil d'administration du CMQ, en regard de la qualité de formation :
 - a) sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visés au deuxième alinéa de l'article 14;
 - b) sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

C'est l'occasion de faire valoir votre expertise et de vivre une expérience enrichissante.

L'OIIQ offre un environnement invitant et inclusif, lequel s'enrichit par la pluralité des identités dans ses différents comités.

Ainsi, lors de la soumission de leur candidature, les candidates et candidats sont encouragés à mettre de l'avant leur diversité, notamment l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance à une minorité visible ou ethnique, l'appartenance à une communauté autochtone, le sexe, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions politiques ou religieuses, l'image corporelle, le handicap physique ou intellectuel, ainsi que la neurodiversité.

Le Conseil d'administration procédera à la nomination d'une nouvelle ou d'un nouveau membre au Comité de la formation des IPS afin de pourvoir un poste, dont le mandat, d'une durée de trois ans, se terminera à la clôture de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'OIIQ en novembre 2025.

Le poste à pourvoir comporte les exigences suivantes :

- avoir plein droit d'exercice;
- être titulaire d'un certificat de spécialiste délivré par l'OIIQ;
- avoir au moins cinq ans d'expérience dans l'exercice de la profession au Québec;
- ne pas avoir d'antécédents disciplinaires ni être l'objet d'une plainte ou requête déposée devant le Conseil de discipline;
- ne pas avoir d'antécédents criminels ayant un lien avec l'exercice de la profession;
- ne pas être membre d'un conseil d'administration ou dirigeant d'une personne morale ou de tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'OIIQ ou des professionnels en général.

Pour soumettre votre candidature, veuillez remplir le [formulaire de mise en candidature](#) avant **le 4 novembre 2022**.

Pour toute question ou tout supplément d'information à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec Manon Allard, directrice adjointe aux procédés évaluatifs au numéro 514 935-2501, poste 279.